

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L'OCCASION
DE LA QUATRIEME CONFERENCE DES ETATS
PARTIES A LA CONVENTION D'OTTAWA
CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL**

La tenue de la quatrième Assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa contre les Mines antipersonnel constitue l'événement majeur de l'année sur les mines antipersonnel qui continuent, malheureusement, de provoquer une véritable catastrophe humanitaire dans certaines parties du monde et principalement dans les pays en développement dont l'Afrique.

Face à ce drame qui, à bien des égards, peut être qualifié de crime contre l'humanité, le Burkina Faso, conformément à sa politique étrangère dont l'un des piliers est la paix et la solidarité internationale, s'est engagé très tôt aux côtés de la Communauté internationale pour trouver une solution à ce

désastre humanitaire qui affecte, selon le CICR, plus de soixante dix(70) pays du monde.

Cet engagement s'est matérialisé par la ratification de notre pays qui a permis à la Convention d'Ottawa contre les mines antipersonnel d'entrer en vigueur. Depuis lors, notre pays qui n'est ni producteur, ni utilisateur, ni détenteur de stocks de mines, n'a ménagé aucun effort pour la mise en œuvre effective de cette Convention.

A ce jour le Burkina Faso est à jour de ses engagements internationaux vis à vis de la Convention d'Ottawa. Toutes les mesures nationales prévues par la Convention ont été effectivement mises en œuvre par notre Pays. A ce sujet, le code pénal du Burkina Faso prévoit de lourdes sanctions à l'encontre de toute personne qui viole l'interdiction des mines antipersonnel sur toute l'étendue du territoire Burkinabè.

En collaboration avec des partenaires amis dont principalement le Canada, des activités commémoratives de l'entrée en vigueur de la convention d'Ottawa ont été organisées au Burkina Faso. Ces activités de sensibilisation des populations aux problèmes des mines et à la promotion de la convention ont été co-parrainées par le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso et par l'Ambassadeur du Canada à Ouagadougou. Ces manifestations ont connu un engouement certain, à en juger par la participation enthousiaste et intéressée des couches sociales sensibles(élèves, étudiants et hommes de médias), Associations et ONG de lutte contre les mines et autorités burkinabè .

Le Burkina Faso fait partie du Groupe de contact sur la rédaction des rapports dont l'objectif est de créer une plus grande transparence en aidant et en incitant tous les Etats Parties qui ne l'ont pas encore fait à fournir leur rapport initial conformément à l'article 7 de la convention.

La délégation burkinabè se félicite de constater aujourd'hui que ce groupe de contact(né lors du séminaire sou-régional de Bamako sur l'Universalisation de la Convention), constitué au départ de la Belgique et du Burkina Faso, s'est élargi et couvre désormais tous les continents. Le bilan de cette initiative est globalement encourageant avec le nombre sans cesse croissant des pays à jour de l'envoi de leur rapport initial.

A CONTRAIRE

Moins de quatre ans après l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, il est également heureux de

A SOUTIRAJE

constater que le nombre des Etats Parties est sans cesse croissant et la prise de conscience de la nécessité d'éradiquer les mines antipersonnel de notre planète grandissante.

Le Burkina Faso, malgré ses contraintes objectives(moyens limités), participe activement aux rencontres internationales organisées dans le cadre de la lutte pour l'éradication des mines antipersonnel. C'est le lieu de remercier publiquement ici tous les pays donateurs qui contribuent au fonds du « Sponsorship Programme » sans l'assistance duquel, beaucoup de pays en développement n'auraient pas pu participer régulièrement aux réunions intersessions qui ont lieu à Genève.

Au regard du bilan des actions menées dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa, le Burkina Faso voudrait saisir l'opportunité de cette quatrième Conférence des Etats Parties, pour saluer le rôle combien efficace joué par les Organisations Non-Gouvernementales oeuvrant pour l'élimination des mines antipersonnel. Ce noble engagement témoigne d'une prise de conscience de leurs responsabilités historiques face au drame humain que provoquent ces engins de mort qui n'épargnent même pas leurs utilisateurs. Cet engagement témoigne également de la solidarité agissante de la société civile aux côtés des peuples victimes des mines.

En ce troisième millénaire le Burkina Faso est d'avis que l'utilisation des mines antipersonnel doit être considérée comme un crime contre l'humanité et classée dans la catégorie des

crimes de guerre. C'est fort de cette conviction que la délégation du burkinabè saisit cette tribune pour lancer un pressant cri de cœur à tous les pays non encore Parties à la Convention d'Ottawa, et plus particulièrement à ceux d'entre eux qui sont de grands producteurs et détenteurs, afin qu'ils se joignent aux Etats parties en vue d'accélérer l'élimination complète de cette arme aveugle.

Dans la perspective de la tenue de la première Conférence d'examen prévue à l'article 12 de la Convention, le Burkina Faso interpelle la Communauté internationale pour réfléchir sur la possibilité de renforcer l'actuelle Convention en édictant des sanctions ou pénalités à l'égard des pays producteurs, détenteurs et utilisateurs de mines antipersonnel qui refuseraient d'engager des mesures propres à leur élimination complète.

Je vous remercie.